



Litige SWISSLIFE quand je veux résilier mon contrat de complément

Par **tichen**, le **05/12/2016** à **11:25**

Bonjour,

Le 24 octobre j'ai envoyé une lettre A/R au Svce commercial de la Swisslife résiliant ma complémentaire santé au 31/12/16. Ma lettre n'a pas été reçue, pas de retour de mon accusé de réception. Le 0 novembre, j'ai envoyé une 2nde lettre A/R au siège social de la Swisslife pour résilier mon contrat, avec copie de mon envoi A/R de ma 1ère lettre. Je reçois de la Poste ma lettre en retour qui n'a pas été acceptée par la Swisslife, avec mention : "Pli refusé par le destinataire".

C'est assez fort !

J'ai déjà préparé une lettre à ma banque pour m'opposer à tout prélèvement de leur part à compter de mi-décembre.

QUESTION :

J'aurai certainement droit à une Sté de recouvrement, puis à huissier. L'affaire se terminera probablement devant un tribunal. A votre avis suis-je dans mon bon droit et Swisslife sera t'elle déboutée ?

Je signale que je vais changer de région, que j'ai déjà averti la Swisslife de mon changement d'adresse, mais aucune réaction de leur part. Comme toujours quand j'écris à la Swisslife, je n'ai jamais eu de réponse, jamais non plus de remboursement, et quand je les appelle le correspondant est systématiquement désagréable.

Par avance merci pour votre attention

Par **chaber**, le **05/12/2016** à **14:15**

bonjour

[citation]Je signale que je vais changer de région, que j'ai déjà averti la Swisslife de mon changement d'adresse, mais aucune réaction de leur part.[/citation]ce n'est pas un motif de résiliation.

[citation]Le 24 octobre j'ai envoyé une lettre A/R au Svce commercial de la Swisslife résiliant ma complémentaire santé au 31/12/16. Ma lettre n'a pas été reçue, pas de retour de mon accusé de réception. Le 0 novembre, j'ai envoyé une 2nde lettre A/R au siège social de la Swisslife pour résilier mon contrat, avec copie de mon envoi A/R de ma 1ère lettre. Je reçois de la Poste ma lettre en retour qui n'a pas été acceptée par la Swisslife, avec mention : "Pli refusé par le destinataire". [/citation]votre demande initiale étant dans le délai de 2 mois (sauf convention contraire dans votre contrat devrait être retenue.

[citation]J'ai déjà préparé une lettre à ma banque pour m'opposer à tout prélèvement de leur part à compter de mi-décembre. [/citation]tout à fait d'accord

[citation]J'aurai certainement droit à une Sté de recouvrement, puis à huissier. L'affaire se terminera probablement devant un tribunal. A votre avis suis-je dans mon bon droit et Swisslife sera t'elle déboutée ? [/citation]probablement. Dans ce cas n'hésitez pas à vous rapprocher d'une association de consommateurs.

Par **tichen**, le **05/12/2016** à **15:45**

Merci Chaber pour votre réponse.

Je viens d'envoyer ma 3ème lettre A/R à la SWISLIFE, malgré l'affirmation au téléphone de ce matin d'un correspondant de la Swisslife déclarant que ma complémentaire santé sera bien résiliée fin décembre. Cependant je reste méfiant et garde tous documents, copie de mes courriers ainsi que les documents de la Poste pour mes lettres recommandées.

Encore merci, et bonne journée

Par **chaber**, le **06/12/2016** à **07:26**

Si votre requête n'aboutit pas vous pouvez saisir le médiateur de cette compagnie